

**La pénibilité, quel casse tête
pour les entreprises !**

**Les difficultés des entreprises
et les outils disponibles**

15 octobre 2013



*Julia STOLL – Ergonome - Contrôleur de sécurité
Carsat Alsace Moselle*

- Quels sont les enjeux ?
- Les difficultés des entreprises ?
- Le constat ?
- Les outils dans la démarche ?





Quels sont les enjeux ?

- Le législateur a porté l'âge légal de départ en retraite à 62 ans à partir de 2017
- Il est donc nécessaire de prendre en compte la pénibilité au travail pour:
 - prévenir l'usure professionnelle de tous les salariés,
 - améliorer l'employabilité des seniors,
 - définir les modalités de compensation pour ceux n'ayant plus la capacité de tenir leur emploi,
- La prévention de la pénibilité est un facteur de progrès et de performance pour l'entreprise et pour la société

Synthèse réglementaire

TAILLE DE L'ENTREPRISE	Toutes les entreprises sont concernées par la loi du 9 novembre 2010, notamment les dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité				
	DIAGNOSTIC	PRÉVENTION	TRAÇABILITÉ	COMPENSATION	ACCORD OU PLAN D'ACTION : lorsque 50 % de salariés exposés à la pénibilité dans l'entreprise
ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS	NECESSAIRE pour la prévention et la traçabilité	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE Élaboration de la fiche individuelle permettant de tracer les expositions à la pénibilité	POSSIBLE Droit à la retraite anticipée Dispositifs d'allègement ou de compensation au bénéfice de salariés exposés aux facteurs de pénibilité	POSSIBLE si l'entreprise n'appartient pas à un groupe OBLIGATOIRE Si l'entreprise appartient à un groupe de 50 à 300 salariés non couvert par un accord de branche OBLIGATOIRE Si l'entreprise appartient à un groupe de plus de 300 salariés
ENTREPRISE DE 50 À 299 SALARIÉS	OBLIGATOIRE (% salariés exposés à annexer au DUER)	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE Élaboration de la fiche individuelle permettant de tracer les expositions à la pénibilité	POSSIBLE Droit à la retraite anticipée Dispositifs d'allègement ou de compensation au bénéfice de salariés exposés aux facteurs de pénibilité	NON OBLIGATOIRE Si l'entreprise est déjà couverte par un accord de branche étendu qu'elle doit mettre en œuvre
					OBLIGATOIRE Si l'entreprise n'est pas couverte par un accord de branche étendu
ENTREPRISE DE 300 SALARIÉS ET PLUS	OBLIGATOIRE (% salariés exposés à annexer au DUER)	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE Élaboration de la fiche individuelle permettant de tracer les expositions à la pénibilité	POSSIBLE Droit à la retraite anticipée Dispositifs d'allègement ou de compensation au bénéfice de salariés exposés aux facteurs de pénibilité	OBLIGATOIRE Dans tous les cas, même en présence d'un accord de branche étendu



Les difficultés des entreprises ?

Comment bien tracer la pénibilité ?

Comment calculer l'effectif de mes salariés exposés ?

Comment faire avec les intérimaires ?

Existe-t-il un outil pour tous faire ?

Comment définir les seuils ?

Comment remplir la fiche ? Les salariés changent tout le temps de poste ?

Par quoi commencer ?



Le constat

En quoi je suis concerné par la pénibilité ???

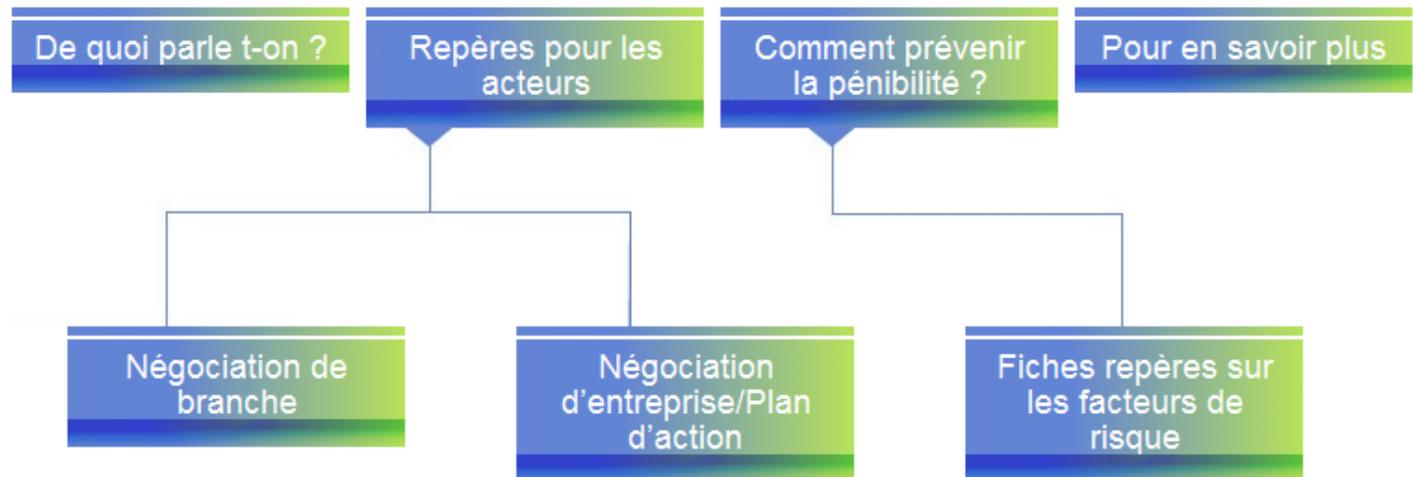
- Les facteurs de pénibilité sont ils présents dans mon activité ?
- Les niveaux d'exposition (intensité, durée, fréquence) sont ils susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé ?

➤ La démarche de prévention de la Pénibilité

Prévention de la pénibilité

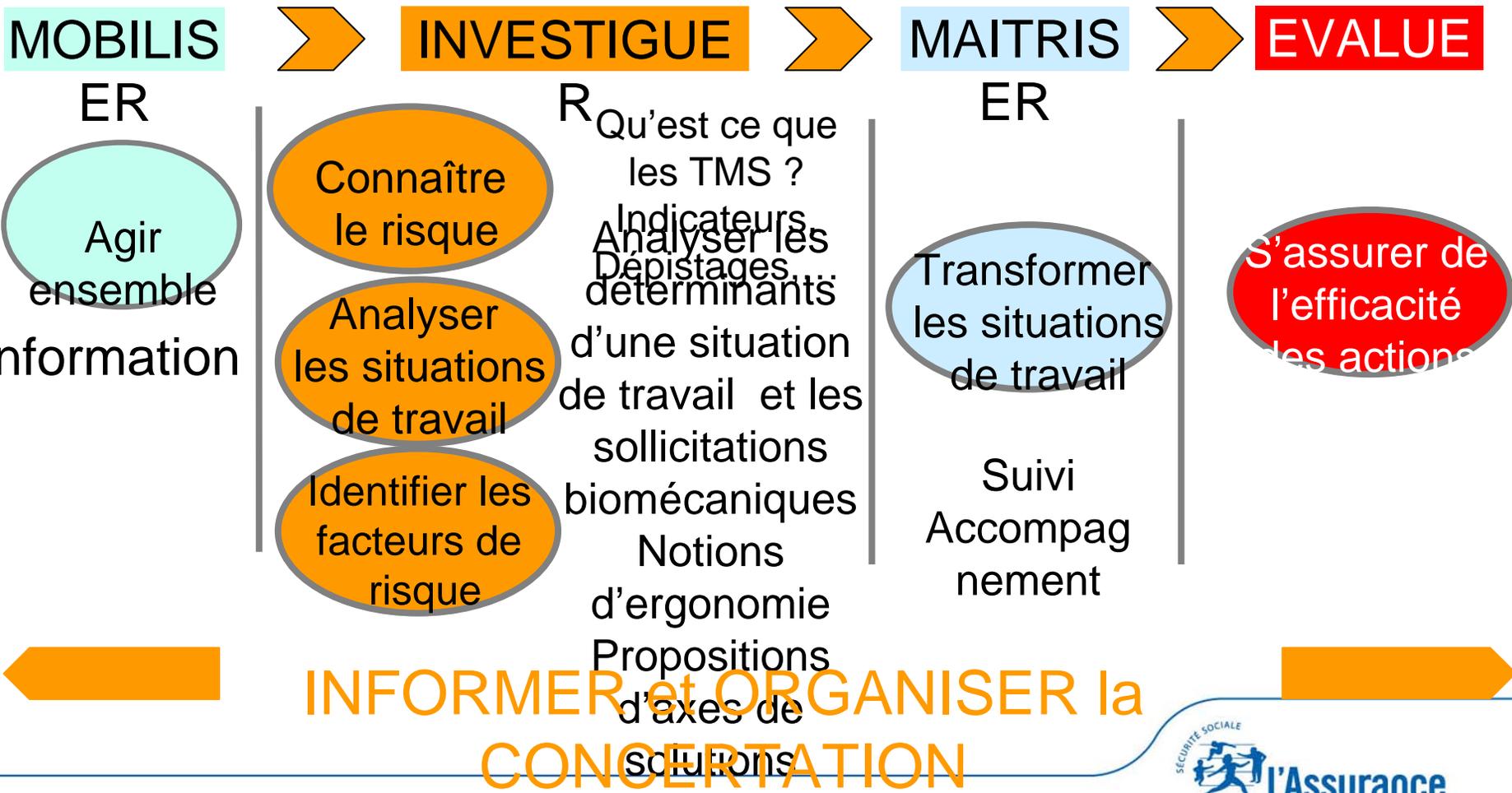
Prévention de la pénibilité

La loi du 9 Novembre 2010 sur la réforme des retraites prévoit que les entreprises d'au moins 50 salariés, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité.



Prévention de la pénibilité, de la démarche à l'outil

- C'est un projet d'entreprise...



Outils

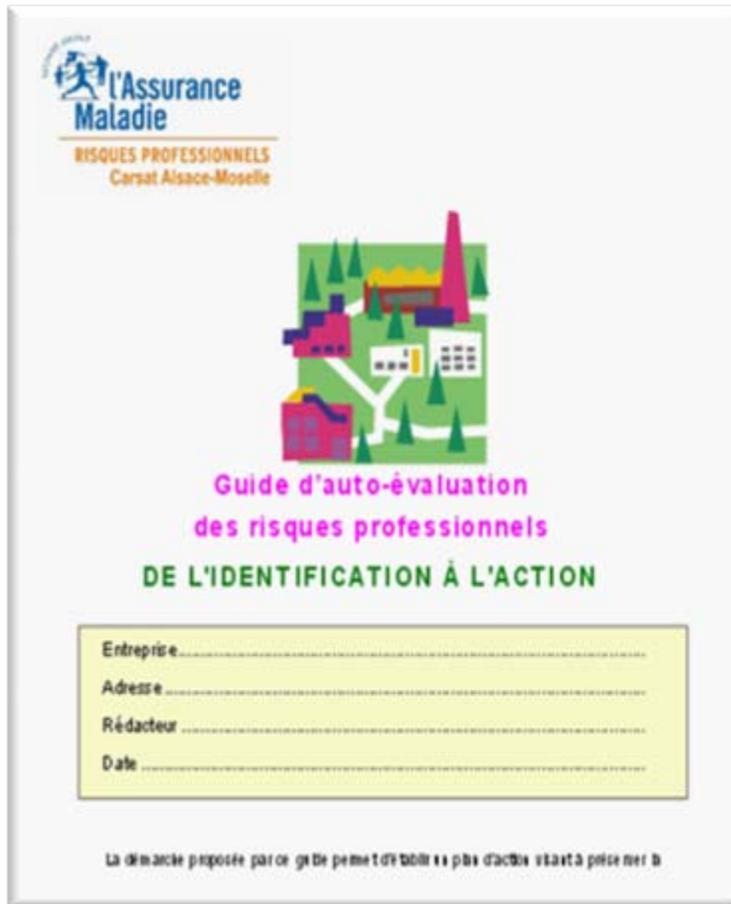
Démarche

Sécurité
Pénibilité
Amélioration
Compétitivité
Risques
Management
Psychosociaux
Professionnels
Document
Maîtrise
Vulnérabilités
Performance
Unique

Guide

Méthodologie

La démarche de prévention de la pénibilité



- Ce guide est à destination de tous types entreprises.
- Permet de définir la démarche et se fixer des principes de fonctionnement
- Approche globale et participative.

http://www.carsat-alsacemoselle.fr/sites/carsat-alsacemoselle.fr/files/guide_dautoevaluation_version_08_2012_1.pdf

La démarche de prévention de la pénibilité



- Rappel des enjeux sociaux et réglementaire
- Votre démarche en 6 étapes
- Approche centrée sur le dialogue social.

<http://www.carsat-ra.fr/index.php/entreprise/je-m-informe-sles-risques-professionnels/228-prevenir-les-risques-professionnels/les-risques/la-penibilite>

La démarche de prévention de la pénibilité





La démarche de prévention de la pénibilité

- Mobiliser les acteurs (interne et externe)

Livrable : avoir un groupe de travail constitué, un projet planifié = démarche organisée

- Identifier les postes / les unités de travail

Livrable : avoir un découpage de mon établissement en lien avec le D.U

- Evaluer l'exposition des facteurs de pénibilité (Recueillir les données, observer les situations de travail, intégrer le ressenti des salariés, statuer sur la pénibilité)

[sp1193 annexe1.pdf](#) => livrable : liste des postes avec l'évaluation et mesures

Un Bon diagnostic = 80 % du travail de réalisé

[sp1193 annexe2.pdf](#) => livrable : les fiches individuelles de traçabilité de la pénibilité



La démarche de prévention de la pénibilité

- Définir des mesures de prévention de la pénibilité et les mettre en œuvre

Livrable : mise en œuvre d'un plan d'actions (qui, quoi, quand, comment)

- Mise à jour de la démarche

Livrable : Mise à jour des documents, réévaluer l'exposition aux facteurs de pénibilité concernés au regard de l'action mise en œuvre.



La démarche de prévention de la pénibilité

Version 0.1



ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC

RÉPONDRE AUX QUESTIONNAIRES

VOIR LES RÉSULTATS

L'Observatoire Régional de la Santé au Travail du Limousin a développé cet outil pour permettre aux employeurs et salariés, à partir d'éléments objectifs et partagés, de travailler ensemble sur la prévention de la pénibilité.

L'OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC (DEMO) DE LA PENIBILITE AU TRAVAIL

LES BUTS DE CET OUTIL

Objectiver les situations de travail pénibles
Mettre en évidence les facteurs protecteurs
Envisager des mesures de prévention
Favoriser l'employabilité

LES ENJEUX DE LA DEMARCHE PARTAGEE

Outil simple mis à la disposition de tous
Conçu avec et pour des entreprises ou associations
Pour des organismes de toute taille (GE, PME, TPE)
Dans le respect du dialogue social

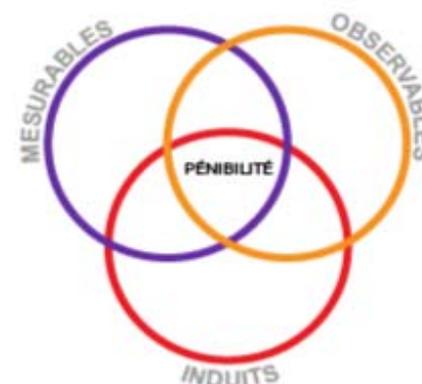
LES EXIGENCES DE L'OUTIL

Démarche volontaire
Triple approche et double regard
Mise en oeuvre concertée, pragmatique et sincère
Acceptation d'une aide extérieure éventuelle

L'ORIGINALITE DE LA DEMARCHE

Une triple approche des paramètres de la pénibilité
Un double regard sur chaque paramètre
La validation sur le terrain pour diverses activités
La contribution de professionnels du domaine

CONTRAINTES & ASTREINTES



PARAMÈTRES MESURABLES

Contraintes musculaires
Contraintes sensorielles

PARAMÈTRES OBSERVABLES

Contraintes spatiales
Contraintes mentales

PARAMÈTRES INDUITS

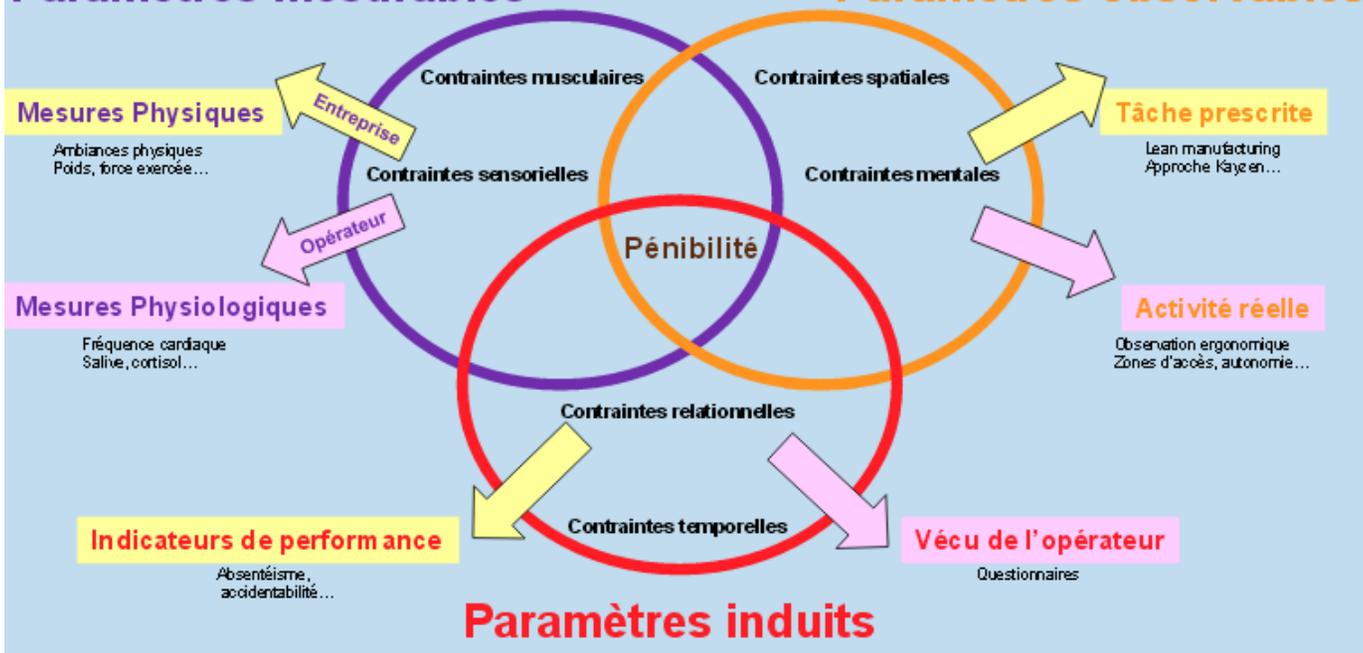
Contraintes relationnelles
Contraintes temporelles

La démarche de prévention de la pénibilité

LES CONTRAINTES ET ASTREINTES AU TRAVAIL

Paramètres mesurables

Paramètres observables



Déterminer le double regard pour conduire l'autodiagnostic : Entreprise – Opérateur



PRÉPARATION 3/4

Le double regard

1 - Préparation :

- Choix du code de sécurité
- Informations sur l'entreprise
- **Le double regard**
- Les postes à étudier

2 - Questionnaires :

- Entreprise
- Postes de travail

3 - Résultats :

- Pénibilité des postes

4 - Divers :

- Imprimer un questionnaire
- Remerciements
- Revenir à l'accueil

Déterminer un double regard pour conduire l'autodiagnostic.

Il s'agit là d'associer l'employeur ou son représentant et un(e) Opérateur (trice).
Respecter ce Double Regard est important et constitue un facteur de réussite d'un diagnostic partagé.

Choix de la situation de travail

Voici les questions que vous devez vous poser avant de choisir le poste de travail, ou la situation de travail, et répondre aux questionnaires.

1. Qu'est-ce qui fait, de votre point de vue, qu'un travail est pénible ?
2. Quelles sont les situations ou postes de travail pénibles, au sein de votre entreprise ?
3. Qu'est-ce qui rend, de votre point de vue, ces situations pénibles ?
4. Qu'est-ce qui les rendrait moins pénible ?

La réponse commune à ces questions doit faciliter le dialogue pour appréhender la pénibilité.

Précédent

Suivant

Enquêter sur les 3 paramètres : questionnaire « paramètres mesurables »



PARAMÈTRES MESURABLES

Contraintes d'ambiances physiques

PARAMÈTRES MESURABLES

Contraintes d'ambiances physiques

Contraintes biomécaniques

PARAMÈTRES OBSERVABLES

Tâche prescrite

Activité réelle

PARAMÈTRES INDUITS

Vécu du salarié

Indicateurs de performance globale

Réalisation du questionnaire :

[Annuler et revenir à l'accueil](#)

Pensez-vous que le niveau de bruit ambiant vous gêne dans votre travail ?

001

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Cette question ne s'applique pas à mon poste de travail

Si des protections auditives sont utilisées, sont-elles adaptées ?

002

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Cette question ne s'applique pas à mon poste de travail



Enquêter sur les 3 paramètres : questionnaire « paramètres observables »



PARAMÈTRES OBSERVABLES

Tâche prescrite

PARAMÈTRES MESURABLES

- ✓ Contraintes d'ambiances physiques
- ✓ Contraintes biomécaniques

PARAMÈTRES OBSERVABLES

Tâche prescrite

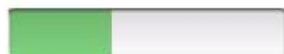
Activité réelle

PARAMÈTRES INDUITS

Vécu du salarié

Indicateurs de performance globale

Réalisation du questionnaire :



[Annuler et revenir à l'accueil](#)

Les horaires de travail sont-ils imprévisibles (on ne sait pas en prenant le poste à quelle heure on va finir) ? 007

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Cette question ne s'applique pas à mon poste de travail

La transmission des consignes au changement d'équipes de travail vous semble-t-elle difficile ? 008

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Cette question ne s'applique pas à mon poste de travail

Enquêter sur les 3 paramètres : questionnaire « paramètres induits »



PARAMÈTRES INDUITS

Véçu du salarié

PARAMÈTRES MESURABLES

- ✓ Contraintes d'ambiances physiques
- ✓ Contraintes biomécaniques

PARAMÈTRES OBSERVABLES

- ✓ Tâche prescrite
- ✓ Activité réelle

PARAMÈTRES INDUITS

Véçu du salarié

Indicateurs de performance globale

Réalisation du questionnaire :



[Annuler et revenir à l'accueil](#)

Diriez-vous que votre travail est pénible globalement? 001

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Cette question ne s'applique pas à mon poste de travail

Diriez-vous que votre travail est pénible physiquement ? 002

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours
- Cette question ne s'applique pas à mon poste de travail

Enquêter sur les 3 paramètres :

Tableau d'indicateurs « paramètres induits »



QUESTIONNAIRES 1/2

Entreprise [Paramètres induits - Indicateurs de performance globale]

1 - Préparation :

- Choix du code de sécurité
- Informations sur l'entreprise
- Le double regard
- Les postes à étudier

2 - Questionnaires :

- **Entreprise**
- Postes de travail

3 - Résultats :

- Pénibilité des postes
- Exporter les résultats

4 - Divers :

- Imprimer un questionnaire
- Remerciements
- Revenir à l'accueil

		Entreprise	Objectifs ?	Delta de l'entreprise
SANTÉ - SECURITÉ (* champ obligatoire)				
Taux de fréquence *	?	45.2	55.26	-10.06
Taux de gravité *	?	1.10	1.40	-0.30
Taux de cotisations *	?	4.20	3.80	0.40
Indice de fréquence des MP	?	5.3	8.3	-3.00
RESSOURCES HUMAINES				
Taux d'absentéisme	?	7.51	6.4	1.11
Taux de turn-over	?	9.4	7.3	2.10
Taux de non qualité	?	3.1	4.00	-0.90

Précédent

Suivant

Visualiser les Résultats : représentation instantanée sur tachymètres

Les niveaux de pénibilité et les % de réponses



RÉSULTATS

Pénibilité des postes

1 - Préparation :

- Choix du code de sécurité
- Informations sur l'entreprise
- Le double regard
- Les postes à étudier

2 - Questionnaires :

- Entreprise
- Postes de travail

3 - Résultats :

- Pénibilité des postes
- Exporter les résultats

4 - Divers :

- Imprimer un questionnaire
- Remerciements
- Revenir à l'accueil

NIVEAU DE PENIBILITE GENERAL : **ELEVE**

Il est nécessaire de mettre en place des actions de prévention, avec éventuellement accompagnement externe.



2012

REPARTITION

répartition des réponses (cliquer pour voir le détail)



PARAMETRES MESURABLES



Niveau de pénibilité : **FAIBLE**

Ces paramètres sont identifiés avec un niveau de pénibilité faible voire inexistante. Ils démontrent que la charge physique de travail et l'environnement sont satisfaisants.

100%



PARAMETRES OBSERVABLES



Niveau de pénibilité : **ACCEPTABLE**

Ces paramètres sont identifiés avec un niveau de pénibilité acceptable. Il convient d'être vigilant en cas d'évolution des tâches prescrites.

100%



PARAMETRES INDUITS



Niveau de pénibilité : **TRES ELEVE**

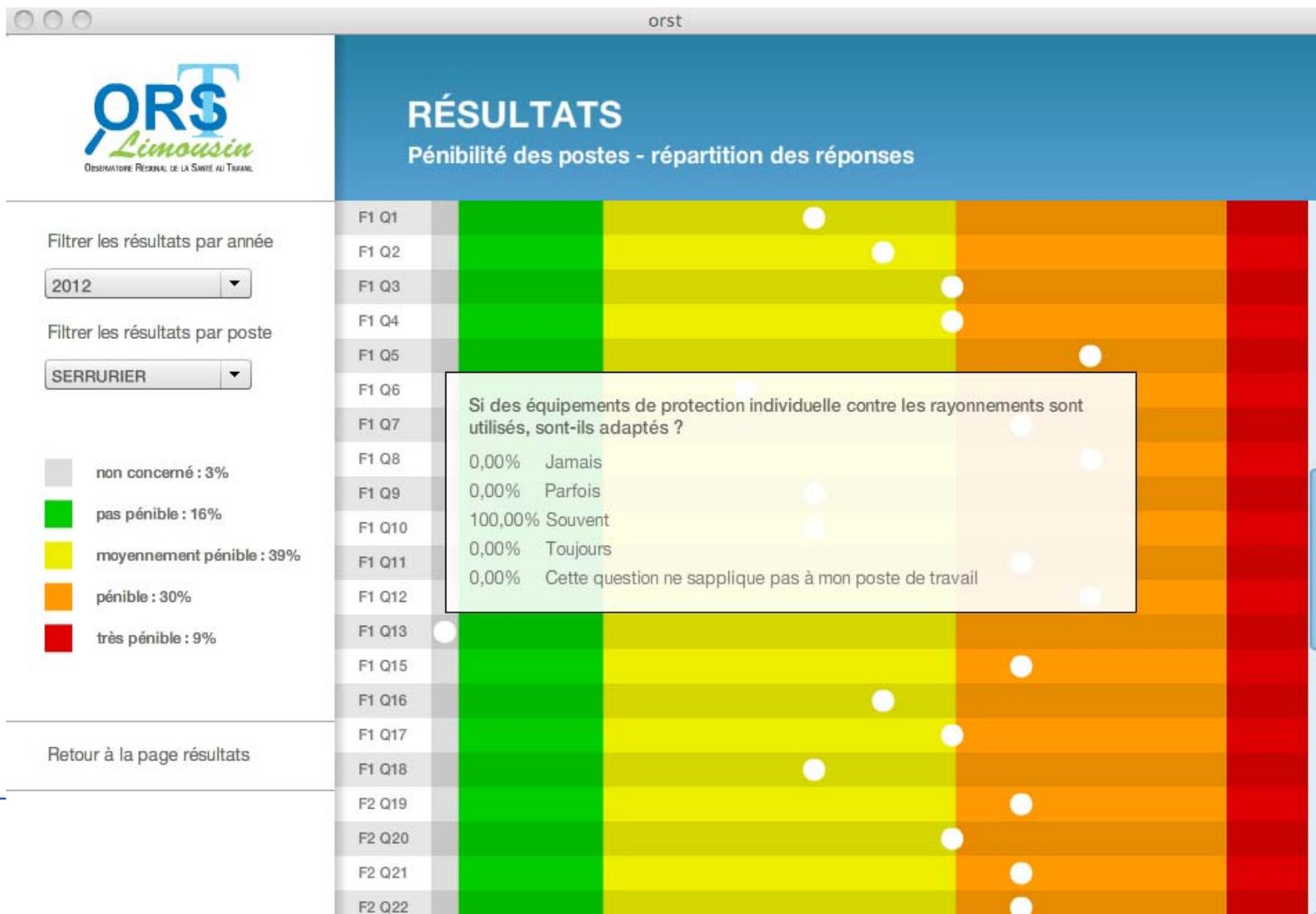
Ces paramètres sont identifiés avec un niveau de pénibilité très élevée. Il est urgent de conduire une réflexion poussée sur l'organisation du travail.

100%



Visualiser les Résultats : dans le détail

la répartition des réponses et le détail de chacune



GUIDE

Pénibilités au travail



R.A.S.
**Repérage Autonome des Situations
de pénibilité au travail**



La démarche de prévention de la pénibilité

Ce guide est :

- Un outil de repérage synthétique permettant d'aller à l'essentiel
- Destiné à des non-spécialistes et adapté à tous secteurs d'activité
- Une méthode permettant une approche rapide, visant l'action
- L'occasion d'instaurer un dialogue et une participation dans l'entreprise
- Le point de départ à une éventuelle démarche complémentaire d'expert(s)

Pictogrammes



CONSEIL



FORMULAIRE
A REMPLIR



RENCONTRE



ANALYSE



LIEN
INTERNET

La démarche de prévention de la pénibilité

Approche par secteur d'activité : Le BTP

Enregistrement en cours

PréventionBTP

Avec l'OPPBT, simplifiez-vous la prévention des risques.

HSS 

JULIA STOLL

[Se déconnecter](#) | [Mon panier \(0\)](#)

[🏠](#) [MAGAZINE](#) [VOTRE MÉTIER](#) [FORMATION](#) [DOCUMENTATION](#) [VOTRE ESPACE E-PRÉVENTION](#)

Accueil > Votre espace > Mes outils > Évaluation des risques > **Étape 2**

Mon évaluation des risques

Dossier d'évaluation : PENIBILITE

Métier(s) sélectionné(s) :
Charpentier - Bois | Couvreur | Menuisier



Deuxième étape : Indiquez à quelle fréquence vos salariés se trouvent dans les situations de travail suivantes. Désélectionnez les situations de travail qui ne vous concernent pas.

[Commenter](#) 

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX (8) Masquer		
SITUATION DE TRAVAIL	SÉLECTION	FRÉQUENCE
Stockage / Archivage	<input checked="" type="checkbox"/>	1 à plusieurs fois par jour
Conduite de véhicule sur voie publique	<input checked="" type="checkbox"/>	1 à plusieurs fois par jour

- ▶ VOTRE ESPACE E-PRÉVENTION
- ▶ Mes actions de prévention
- ▶ **Mes outils**
 - ▶ Evaluation des risques
 - ▶ Suivi du personnel
 - ▶ Suivi du matériel
 - ▶ Trame de Plan Particulier SPS
 - ▶ Plan de retrait amiante
- ▶ Mes documents en ligne
- ▶ Mes favoris
- ▶ Mes infos
- ▶ Tout savoir sur l'espace e-prévention

Préparation de l'évaluation, un travail collaboratif

Préparez votre évaluation avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Téléchargez un document de travail présentant les situations de travail et les risques associés

Dossier de JULIA STOLL

Infos générales

Santé au travail

Formations

Autorisations
Habilitations

Fiches de prévention
des expositions

Mode d'emploi

Vue d'ensemble



Fiche de prévention des expositions (pénibilité) :

1. Créez la première fiche en cliquant sur le bouton "Démarrer"

La fiche initiale démarrera au 01/02/12 ou à la date d'embauche du collaborateur (si postérieure au 01/02/12).

2. Décrivez les conditions d'exposition

*Elles seront automatiquement affichées en choisissant le **dossier d'évaluation** correspondant à l'activité de ce collaborateur.*

3. Indiquez les actions de prévention correspondantes

*Vos **actions de prévention** à jour seront proposées automatiquement.*

4. La fiche est prête à être imprimée.

*Si les conditions changent, **clôturez** la fiche en cours pour créer une nouvelle fiche.*

En savoir plus sur les Fiches Individuelles de Prévention des Expositions

Démarrer

VOTRE ESPACE E-PRÉVENTION

Mes actions de prévention

Mes outils

Evaluation des risques

Suivi du personnel

Suivi du matériel

Trame de Plan Particulier SPS

Plan de retrait amiante

Mes documents en ligne

Mes favoris

Mes infos

Tout savoir sur l'espace e-prévention

Aide : Fiche individuelle de Prévention des Expositions (pénibilité)

Depuis le 1er février 2012, chaque employeur doit prévenir la **pénibilité** au travail et rédiger des **Fiches individuelles de Prévention des Expositions** pour chacun de ses salariés.

Ces fiches consistent l'évolution de l'exposition à certains facteurs de pénibilité susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé.

Télécharger l'aide (PDF)

Pour faciliter le remplissage de la fiche, vous pouvez vous aider du **dossier d'évaluation** correspondant à l'activité de ce collaborateur. Les **situations de travail** identifiées dans ce dossier d'évaluation seront proposées pour préciser les **conditions d'exposition** de chaque facteur de pénibilité.

Dernier enregistrement : 13/10/2013 19:06:44

Nom de la fiche* (nom de l'unité de travail) : charpentier

Début de la période : 01-02-2012

Le collaborateur est considéré comme étant exposé à un facteur de risque professionnel lorsque ses **conditions habituelles d'exposition sont susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles** sur sa santé.

Facteurs de pénibilité

+	MANUTENTION MANUELLE DE CHARGE Afficher	Exposé : OUI
+	POSTURES PÉNIBLES Afficher	Exposé : OUI
+	VIBRATIONS MÉCANIQUES Afficher	Exposé : NON
+	AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX Y COMPRIS POUSSIÈRES ET FUMÉES Afficher	Exposé : NON
+	BRUIT Afficher	Exposé : OUI
+	TEMPÉRATURES EXTRÊMES Afficher	Exposé : OUI
+	TRAVAIL DE NUIT Afficher	Exposé : NON
+	TRAVAIL EN ÉQUIPES SUCCESSIVES ALTERNANTES Afficher	Exposé : NON
+	TRAVAIL RÉPÉTITIF Afficher	Exposé : NON

► Tout savoir sur l'espace e-prévention

Aide : Fiche individuelle de Prévention des Expositions (pénibilité)

Depuis le 1er février 2012, chaque employeur doit prévenir la **pénibilité** au travail et rédiger des **Fiches individuelles de Prévention des Expositions** pour chacun de ses salariés.

Ces fiches consignent l'évolution de l'exposition à certains facteurs de pénibilité susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé.

► [Télécharger aide \(PDF\)](#)

— ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA FICHE

Pour chaque facteur de risque auquel le salarié est exposé, retrouvez :

- la **période** au cours de laquelle il est exposé,
- les **conditions habituelles d'exposition** appréciées, notamment, à partir d'un dossier d'évaluation ou relevant d'événements particuliers,
- les **mesures de prévention** mises en œuvre pour faire disparaître ou réduire chaque facteur (elles peuvent être organisationnelles, collectives et/ou individuelles).

- ✓ Plusieurs démarches avec la même philosophie
- ✓ Une finalité identique



Ressources Documentaire

Les fiches repères pour les facteurs de risque

www.travailler-mieux.gouv.fr

Carsat Alsace Moselle - www.carsat-am.fr

Carsat Rhône-Alpes - www.carsat-ra.fr

Dossier WEB Pénibilité- www.inrs.fr

OPPBTP - www.preventionbtp.fr/Documentation/Dossiers-prevention/Penibilite-et-conditions-de-travail

Dossier pénibilité et usure professionnelle www.anact.fr

Besoin d'aide : IPRP Grand EST <http://www.iprp-grand-est.fr/>

Merci pour votre attention

*Julia STOLL Ergonome – Contrôleur de sécurité
Carsat Alsace Moselle*





La prévention de la pénibilité au travail
Julia STOLL

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Alsace-Moselle